

Demande d'aménagements temporaires – Session 2017
Candidat présentant une limitation temporaire d'activité

Nom(s) du candidat :

Prénom(s) du candidat :

Courriel :@.....

Date de naissance :

Classe suivie : Etablissement scolaire.....

Spécialité (en toutes lettres) :

- | | | |
|---------------------------------------|--|---|
| <input type="checkbox"/> DNB | <input type="checkbox"/> Certificat de formation générale | <input type="checkbox"/> BTS : |
| <input type="checkbox"/> CAP : | | <input type="checkbox"/> BT : |
| <input type="checkbox"/> BEP : | | <input type="checkbox"/> Mention complémentaire |
| <input type="checkbox"/> Baccalauréat | <input type="checkbox"/> Général Série : | <input type="checkbox"/> Brevet Professionnel |
| | <input type="checkbox"/> Technologique Série : | <input type="checkbox"/> BMA |
| | <input type="checkbox"/> Professionnel Spécialité : | <input type="checkbox"/> Diplômes éducation spécialisée : DEME/DEES/DEETS |
| | <input type="checkbox"/> Epreuves anticipées Série : | |
| <input type="checkbox"/> Autre | | <input type="checkbox"/> Diplômes comptables : DCG/DSCG |

Avis du médecin

JOINDRE OBLIGATOIREMENT LE CERTIFICAT MEDICAL DU MEDECIN

Le candidat est atteint d'un handicap qui justifie l'application des aménagements suivants :

- Majoration du temps d'épreuve pour chaque épreuve écrite orale pratique (sauf DNB)
- Majoration du temps pour la préparation des épreuves orales pratiques (sauf DNB)
- Sorties autorisées pendant l'épreuve.
- Compensation du temps de sorties autorisée.
- Accès aux locaux (à préciser) :
- Mobilier adapté (à préciser) :
- Utilisation d'un ordinateur par le candidat
- Assistance d'une tierce personne pour : Installation Epreuve pratique

Date, nom(s), signature et cachet du médecin :

Cadre réservé à la décision de l'autorité administrative organisant l'examen

- Conforme à l'avis du médecin
- Aménagements refusés
- Acceptation des aménagements proposés par le médecin à l'exception de :

Les aménagements sont valables uniquement pour la session de juin 2017.

Fait à Montpellier, le2017.

Document à retourner par courriel à la division des examens et concours du rectorat de Montpellier

Examens professionnels : ce.amenagementexapro@ac-montpellier.fr, Baccalauréats général et technologique et épreuves anticipées : ce.amenagementbac@ac-montpellier.fr
DNB (Brevet des collèges) : ce.decdnb@ac-montpellier.fr, BTS, diplômes comptables et éducation spécialisée : ce.decmts@ac-montpellier.fr, CFG et BIA : muriel.janondy@ac-montpellier.fr